

Chers / chères collègues,

Il reste **quelques places** pour les formations pour experts traducteurs-interprètes, 'seniors' : les **trusts (dans le cadre des testaments)**, et 'juniors' : **procédure pénale (2)**, proposées par l'AFEJ, qui se dérouleront à **Riom, le vendredi 21 et le samedi 22 septembre 2018**.

Ci-joints, les documents nécessaires pour vous inscrire à ces formations.

Ce sera un plaisir de vous y revoir ou de faire votre connaissance.

Afin d'éviter toute question inutile, lisez bien tous les documents et envoyez votre paiement, avec le bulletin d'inscription, la convention de formation, et l'attestation de présence et de règlement (dont vous aurez rempli au préalable les parties vous concernant) à l'AFEJ (AFEJ, Dr Roch MENES, 23 Avenue de Charade, Boissejour, 63122 CEYRAT) dès réception de ce courriel. Et surtout **avant le 10 septembre 2018**. N'oubliez pas de me signaler votre inscription aussi par retour de courriel (a.daley@hotmail.fr). Et SURTOUT n'oubliez pas de m'en informer si vous êtes végétarien, ne mangeant pas de poisson (voir case à cocher sur le bulletin d'inscription).

Pour ceux qui demandent une prise en charge de cette formation par le FIFPL (<http://www.fifpl.fr>), vous devez dorénavant faire votre demande de prise en charge en ligne (voir info's ci-jointes). Vous aurez à fournir, lors de cette demande, ou pour vous faire rembourser: le programme détaillé de la formation, une convention de formation avec l'AFEJ, votre attestation de versement des cotisations URSSAF, et un RIB, ainsi que l'attestation (FIFPL) de présence et de règlement, une fois la formation effectuée. Ils n'acceptent que des documents au format pdf. Une fois vos documents remplis et signés/tamponnés, vous pourrez les scanner pour les avoir en fichier pdf.

À très bientôt,

Anna Daley

Veuillez attendre notre accord de prise en charge vous indiquant votre numéro de dossier avant de nous adresser ce document

N° dossier FIF PL :

(à compléter par le stagiaire)

ATTESTATION DE PRÉSENCE ET DE RÈGLEMENT

(document à compléter par l'organisme de formation)

Conformément à la loi "informatique et liberté" du 06 janvier 1978 (n°78-17) article 34, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données portées dans nos fichiers.

ATTESTATION DE PRÉSENCE	Je soussigné..... Fonction..... <i>(nom du responsable de l'organisme de formation + fonction exacte)</i>
	de l'organisme de formation..... <i>(dénomination de l'organisme de formation)</i>
	déclaré en tant qu'organisme formateur sous le n° / / / / / / / / / / / / / / / <i>(11 chiffres)</i>
	certifie par la présente que le stagiaire : Nom et prénom du stagiaire.....
	a bien assisté à la totalité de la formation intitulée : <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 5px;"><i>(indiquer l'intitulé exact de la formation)</i></div>
Durée de la formation qui s'est déroulée du / / au / / <i>(indiquer la date de début et de fin de formation)</i>	
Nombre de jours entiers..... + nombre de demi-journées..... <i>(6 heures minimum) (4 heures minimum)</i>	
Nombre total d'heures de formation	
Si formation se déroulant sur 2 années civiles, indiquez impérativement la durée distincte de chacune des années. Année : Nbre de jours : Nbre d'heures : Année : Nbre de jours : Nbre d'heures :	

ATTESTATION DE RÈGLEMENT	J'atteste également que le stagiaire stipulé ci-dessus a bien réglé la totalité de sa participation à la formation précitée, soit un montant total de € HT et € TTC correspondant uniquement au coût pédagogique de la formation.
	Fait à....., le.....

Cachet obligatoire de l'organisme de formation

Nom, prénom et signature du responsable de l'organisme de formation

Cette attestation de présence n'exclut pas l'obligation pour l'organisme de formation, de tenir à la disposition du FIF PL les feuilles d'émargement, ainsi que les fiches d'évaluation de chaque stagiaire.



Ce document est disponible sur le site www.fifpl.fr

FONDS INTERPROFESSIONNEL DE FORMATION DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

104 rue de Miromesnil 75384 Paris Cedex 08 - Tél. 01 55 80 50 00 - Fax 01 55 80 50 29

ASSOCIATION DE FORMATION DES EXPERTS JUDICIAIRES

Siège Administratif
23 Avenue de Charade
Boissejour
63122 Ceyrat

Ceyrat, le 8 août 2018

Tél : 04 73 61 42 12
rochandre.menes@wanadoo.fr
Le Président

Madame, Monsieur, Cher collègue Expert,

L'AFEJ organise à l'attention des Traducteurs – Interprètes inscrits sur les listes des Cours d'Appel, une session de formation animée par Mme V. SAURON, Responsable de la formation continue École de Traduction et d'Interprétation Université de Genève.

**Pour les Traducteurs interprètes Seniors*
le vendredi 21 septembre 2018 de 09h à 17h30
ANÉMOTEL (KYRIAD), RIOM**

Sur le thème :

Vocabulaire et terminologie dans les documents concernant les trusts

Le nombre de places est limité à 35 participants (-tes)
Le montant de l'inscription est de 110 € (95 € pour les membres des compagnies d'Orléans et Riom).
Les candidats intéressés sont invités à **renvoyer le plus rapidement possible leur bulletin au siège administratif de l'AFEJ accompagné du règlement de leur inscription, par chèque à l'ordre de l'AFEJ.**

Je reste à votre disposition pour toute précision qui pourrait vous être utile sur l'organisation de cette formation. Avec mes salutations dévouées.

Dr R. MENES

*Plus de cinq ans d'inscription sur les listes
Anémotel - 6 Rue Louis Armstrong – 63 200 Riom – Autoroute A 71 Sortie N°13
L'AFEJ est un organisme de formation Agréé habilité à signer des Conventions de Formation avec les organismes collecteurs qui peuvent prendre en charge tout ou partie des frais d'inscription.

Bulletin d'Inscription

Mme, Mlle, M. : Prénom :
Expert près la Cour d'Appel de : Membre de la Compagnie de :
Adresse : Ville :
Code postal : Tél. : Mobile : Mail :
Demande son inscription à la session du vendredi 21 septembre 2018
 souhaite un repas végétarien (sans viande ni poisson)
Ci-joint règlement par chèque de : euros €, à l'ordre de l'AFEJ.
Date : Signature :

À renvoyer avec votre règlement à : AFEJ - Chez Dr R. MENES - 23 Avenue de Charade - Boissejour - 63122 Ceyrat

! **Date limite d'inscription : lundi 10 septembre 2018.** Pour des questions de gestion, cette **inscription est ferme et définitive**. Elle ne pourra être remboursée qu'en cas d'annulation dûment motivée, et dans tous les cas cette annulation devra intervenir au plus tard le vendredi 14 septembre 2018. Après cette date, le montant versé restera acquis à l'AFEJ.

ASSOCIATION DE FORMATION DES EXPERTS JUDICIAIRES REGROUPANT LES COMPAGNIES
PRÈS LES COURS D'APPEL D'ORLÉANS ET RIOM
Siège Social : FACULTÉ DE DROIT, D'ÉCONOMIE ET DE GESTION D'ORLÉANS
Organisme de formation enregistré sous le N° 24450154845 auprès du Préfet de la Région Centre

ASSOCIATION DE FORMATION DES EXPERTS JUDICIAIRES
AFEJ

L'AFEJ organise à l'attention des Traducteurs – Interprètes inscrits sur les listes des Cours d'Appel, une session de formation animée par Mme V. SAURON, Responsable de la formation continue à l'École de Traduction et d'Interprétation de l'Université de Genève.

Pour les Traducteurs interprètes SENIORS*
le vendredi 21 septembre 2018 de 09h à 17h30
ANÉMOTEL (KYRIAD), RIOM

*Plus de cinq ans d'inscription sur les listes

Sur le thème :

Vocabulaire et terminologie dans les documents concernant les trusts

PROGRAMME :

Le cours consiste en un atelier pratique qui s'adresse aux traducteurs non natifs - et natifs - appelés à traduire ou à rédiger en français juridique et vise essentiellement deux objectifs : leur permettre de renforcer leurs compétences en français, en particulier dans le domaine de la langue du droit, et d'enrichir leurs connaissances en matière de terminologie et de rédaction juridique. Il s'appuie sur divers exercices (correction, reformulation) et textes juridiques (décisions de justice, contrats, etc.)

8h30 - 9h	Accueil
9h - 10h30	Trusts : concepts et formulations spécifiques
10h30 - 10h45	Pause
10h45 - 12h30	Trusts : concepts et formulations spécifiques, suite
12h30 - 13h30	Pause déjeuner
13h30 - 15h30	Trusts : exercices pratiques
15h30 - 15h45	Pause
15h45 - 17h30	Trusts : exercices pratiques
17h30	Fin de session

ASSOCIATION DE FORMATION DES EXPERTS JUDICIAIRES REGROUPANT LES COMPAGIES
PRÈS LES COURS D'APPEL D'ORLÉANS ET RIOM
Siège Social : FACULTÉ DE DROIT, D'ÉCONOMIE ET DE GESTION D'ORLÉANS
Organisme de formation enregistré sous le N° 24450154845 auprès du Préfet de la Région Centre

ASSOCIATION DE FORMATION DES EXPERTS JUDICIAIRES

Siège Administratif
23 Avenue de Charade
Boissejour
63 122 Ceyrat

Ceyrat, le 8 août 2018

Tél : 04 73 61 42 12
rochandre.menes@wanadoo.fr
Le Président

Madame, Monsieur, Cher collègue Expert,

L'AFEJ organise à l'attention des Traducteurs – Interprètes inscrits sur les listes des Cours d'Appel, une session de formation animée par Mme V. SAURON, Responsable de la formation continue École de Traduction et d'Interprétation Université de Genève.

**Pour les Traducteurs interprètes JUNIORS*
le samedi 22 septembre 2018 de 09h à 17h30
HÔTEL KYRIAD Clermont Ferrand Nord,
RIOM**

Sur le thème :

Vocabulaire et terminologie dans les Procédures pénales

Le nombre de places est limité à 35 participants (-tes)
Le montant de l'inscription est de 110 € (95 € pour les membres des compagnies d'Orléans et Riom).
Les candidats intéressés sont invités à **renvoyer le plus rapidement possible leur bulletin au siège administratif de l'AFEJ accompagné du règlement de leur inscription, par chèque à l'ordre de l'AFEJ.**

Je reste à votre disposition pour toute précision qui pourrait vous être utile sur l'organisation de cette formation. Avec mes salutations dévouées.

Dr R. MENES

*Moins de cinq ans d'inscription sur les listes
Hôtel Kyriad Clermont Ferrand Nord - Riom : 6 Rue Louis Armstrong – 63 200 Riom – Autoroute A 71 Sortie N°13
L'AFEJ est un organisme de formation Agréé habilité à signer des Conventions de Formation avec les organismes collecteurs qui peuvent prendre en charge tout ou partie des frais d'inscription.

Bulletin d'Inscription

Mme, Mlle, M. : Prénom :
Expert près la Cour d'Appel de : Membre de la Compagnie de :
Adresse : Ville :
Code postal : Tél. : Mobile : Mail :
Demande son inscription à la session du samedi 22 septembre 2018
 souhaite un repas végétarien (sans viande ni poisson)
Ci-joint règlement par chèque de : euros €, à l'ordre de l'AFEJ.
Date : Signature :

À renvoyer avec votre règlement à : AFEJ - Chez Dr R. MENES - 23 Avenue de Charade - Boissejour - 63122 Ceyrat

! **Date limite d'inscription : lundi 10 septembre 2018.** Pour des questions de gestion, cette **inscription est ferme et définitive**. Elle ne pourra être remboursée qu'en cas d'annulation dûment motivée, et dans tous les cas cette annulation devra intervenir au plus tard le vendredi 16 mars 2018. Après cette date, le montant versé restera acquis à l'AFEJ.

ASSOCIATION DE FORMATION DES EXPERTS JUDICIAIRES REGROUPANT LES COMPAGNIES
PRÈS LES COURS D'APPEL D'ORLÉANS ET RIOM
Siège Social : FACULTÉ DE DROIT, D'ÉCONOMIE ET DE GESTION D'ORLÉANS
Organisme de formation enregistré sous le N° 24450154845 auprès du Préfet de la Région Centre

ASSOCIATION DE FORMATION DES EXPERTS JUDICIAIRES

Siège Administratif
23 Avenue de Charade
Boissejour
63122 Ceyrat

Ceyrat, le 8 août 2018

Tél : 04 73 61 42 12
rochandre.menes@wanadoo.fr
Le Président

CONVENTION DE FORMATION

Entre l'AFEJ, organisme de formation enregistré sous le no. 24450154845 auprès du Préfet de la Région Centre, et représentée par Dr Roch Ménès, Président et _____

représenté(e) par _____

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre IX du Code de Travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre des Articles R950-1 et suivants :

Article 1

L'AFEJ organise une session de formation destinée aux Experts Traducteurs Interprètes, inscrits sur les listes des Cours d'Appel, ainsi que, dans la limite des places disponibles, aux personnes non-inscrites mais appelées occasionnellement à apporter leur concours au Service public de la Justice dans le cadre de missions d'expertise sur le thème **Vocabulaire et terminologie dans les Procédures pénales, suite et fin**

Cette formation aura lieu le **22 septembre 2018**.

au Hôtel Anémotel, 6 rue Louis Armstrong, 63200 RIOM.

L'enseignement sera donné par Mme V. Sauron.

La durée de formation est de 7 heures.

Un dossier récapitulatif sera remis aux stagiaires en fin de stage.

Article 2

L'AFEJ accueillera pour le compte de _____

Article 3

En contre partie de cette action de formation, l'organisme _____

s'engage à acquitter les frais suivants :

Le prix de la formation est de 110,00 € pour l'ensemble de la formation.

L'association de formation AFEJ n'est pas assujettie à la TVA.

Article 4

La présente convention prend effet à compter du _____ et pour une durée de deux mois.

Article 5

L'évaluation des acquis de la formation sera faite par un contrôle continu durant la session et donnera lieu à une attestation de formation **uniquement aux participants qui auront suivi la totalité de la session.**

Article 6

Au cas où une contestation ou un différend n'aurait pas pu être réglé à l'amiable, le Tribunal de Grande Instance de Clermont Ferrand sera seul compétent pour régler ce litige.

Fait en double exemplaire à Ceyrat le _____

Pour l'AFEJ

Docteur Roch Ménès

ASSOCIATION DE FORMATION DES EXPERTS JUDICIAIRES
AFEJ

L'AFEJ organise à l'attention des Traducteurs – Interprètes inscrits sur les listes des Cours d'Appel, une session de formation animée par Mme V. SAURON, Responsable de la formation continue à l'École de Traduction et d'Interprétation de l'Université de Genève.

Pour les Traducteurs interprètes JUNIORS*
le samedi 22 septembre 2018 de 09h à 17h30
ANÉMOTEL (KYRIAD), RIOM

*Moins de cinq ans d'inscription sur les listes

Sur le thème :

Vocabulaire et terminologie dans les Procédures pénales, suite et fin

PROGRAMME :

Le cours consiste en un atelier pratique qui s'adresse aux traducteurs non natifs - et natifs - appelés à traduire ou à rédiger en français juridique et vise essentiellement deux objectifs : leur permettre de renforcer leurs compétences en français, en particulier dans le domaine de la langue du droit, et d'enrichir leurs connaissances en matière de terminologie et de rédaction juridique. Il s'appuie sur divers exercices (correction, reformulation) et textes juridiques (décisions de justice, contrats, etc.)

8h30 - 9h	Accueil
9h - 10h30	Procédure pénale suite et fin : concepts et formulations spécifiques
10h30 - 10h45	Pause
10h45 - 12h30	Procédure pénale suite et fin : concepts et formulations spécifiques, suite
12h30 - 13h30	Pause déjeuner
13h30 - 15h30	Procédure pénale suite et fin : exercices pratiques
15h30 - 15h45	Pause
15h45 - 17h30	Procédure pénale suite et fin : exercices pratiques
17h30	Fin de session

ASSOCIATION DE FORMATION DES EXPERTS JUDICIAIRES REGROUPANT LES COMPAGNIES
PRÈS LES COURS D'APPEL D'ORLÉANS ET RIOM
Siège Social : FACULTÉ DE DROIT, D'ÉCONOMIE ET DE GESTION D'ORLÉANS
Organisme de formation enregistré sous le N° 24450154845 auprès du Préfet de la Région Centre